



# DU POUVOIR DE LA MALADIE À LA MALADIE DU POUVOIR

*FROM THE POWER OF DISEASE TO THE DISEASE OF POWER*

Par Abdel-Hafidh OSSOUKINE\*

MALADIE ET POUVOIR

## RÉSUMÉ

L'histoire politique est jalonnée de chefs d'Etats rongés par la maladie.

Malgré son incorporation dans presque toutes les constitutions du monde, l'introduction d'une procédure d'empêchement suscite toujours des inquiétudes.

Il n'y a pas pire combat que de vouloir rester au sommet de l'État tout en se sachant malade comme si rester en poste est une thérapie en soi.

Edith Wilson, était convaincue que le rétablissement de Woodrow dépendait de son maintien à la Maison Blanche et de ce fait, elle va garder secret la nature exacte de sa maladie et s'assurer que personne ne le voit en dehors du Dr. Grayson, son ami et quelques-uns de ses proches.

D'un point de vue juridique, la santé du président relève-t-elle du secret de la vie privée ou au contraire appartient-elle au domaine public ?

Un Président de la République, n'est pas ce citoyen lambda, que la santé n'intéresse que sa personne ou ses proches.

Le bulletin de santé du Président intéresse au plus haut degré son peuple et par conséquent, elle devient par la force des choses un enjeu politique.

*Edith Wilson was convinced that Woodrow's recovery depended on her being in the White House, and as a result, she was going to keep the exact nature of her illness secret and make sure no one saw it outside Dr. Grayson's friend and some of his relatives.*

*From a legal point of view, does the president's health come under the secrecy of private life or, on the contrary, does it belong to the public domain?*

*A President of the Republic, is not this lambda citizen, that health interests only his person or his relatives. The President's health bulletin is of the utmost interest to his people and, as a result, it becomes a political issue by necessity.*

## KEYWORDS

*Power, disease, President, impediment.*

\* \* \* \* \*

## MOTS-CLÉS

Pouvoir, maladie, Président, empêchement.

## ABSTRACT

*The political history is marqued by heads of states ravaged by disease. Despite its incorporation into almost all the constitutions of the world, the introduction of an impediment procedure is still causing concern. There is no worse fight than wanting to stay in the state while feeling ill as if staying in the post is a therapy in itself.*

**D**e l'insuffisance cardiaque à la dépression, l'histoire politique est jalonnée de chefs d'Etats rongés par la maladie. Lorsque le président Dwight Eisenhower tomba malade en 1959, un amendement avait été envisagé pour régler les problèmes de succession, cependant avec l'assassinat de Kennedy en 1963, les américains seront confrontés à une réalité pendant que le monde entier subissait les turbulences de la guerre froide et ses effrayantes technologies de la guerre. En France, l'éventualité de l'application de la disposition de l'article 7 de la constitution *en cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement* a été évoquée sans pour autant qu'elle soit actionnée en dépit des graves maladies dont été victimes les présidents Pompidou, Mitterrand et Chirac. En Algérie, la maladie du président Bouteflika

\* Université Oran 2  
abdalhafidh\_ossoukine@yahoo.fr



tient en haleine l'opinion publique et pris en otage les institutions de l'Etat depuis 2005. Mais quel serait le degré de lucidité permettant à un homme, soumis à la chimiothérapie et autres calmants de gérer ne serait-ce que ses propres affaires personnelles ? Des études ont mis en évidence l'état pathologique de beaucoup de chefs d'Etat. Certains profils étudiés ont révélé des addictions à l'alcool, voire aux drogues dures (Hitler, Kadhafi, Staline, Abdallah Salah...). Aux Etats-Unis, Pierce mourut d'une cirrhose du foie ; Grant, tellement saoul qu'il tomba de son cheval lors d'un défilé militaire à la Nouvelle-Orléans; et Nixon, « chargé » était incapable de prendre un appel téléphonique assez important du Premier ministre britannique. D'autres avaient des conditions physiques fragiles qui pouvaient avoir un impact négatif sur le fonctionnement des institutions. Il n'existe aucun mécanisme formel pour évaluer les dossiers médicaux des candidats à la présidence de la République. Partout dans le monde, en raison de la confidentialité de la relation médecin-malade, les mensonges ou les cachotteries sur la santé des candidats sont difficiles à prouver. Trop souvent, ils ont caché, sinon menti et leurs maladies ne seront connues que plusieurs années plus tard. Déclarer sa maladie a un effet immédiat sur le résultat des élections. Kennedy, qui à 43 ans était le plus jeune président élu des Etats-Unis, avait lui-même qualifié sa santé d'excellente et a déclaré lors d'une conférence de presse le 10 novembre 1960 qu'il n'avait « jamais » eu la maladie d'Addison. Si les américains avaient su à l'époque la vérité, Kennedy n'aurait probablement jamais gagné contre Nixon.(1) Malgré son incorporation dans presque toutes les constitutions du monde, l'introduction d'une procédure d'empêchement suscite toujours les inquiétudes.

## I. LA MALADIE DU PRÉSIDENT, UN SECRET D'ÉTAT ?

« Je sais que je vais mourir, mais je n'y crois pas ». Si dans la première partie de sa phrase, Mitterrand se rendit – en toute logique – à l'évidence et accepte les lois de la biologie humaine, dans la seconde, il se veut en revanche « transcendant » comme un immortel refusant de croire à l'inéluctable. Ce président dont on dit

(1) Un éditorial du Dr Lundberg a soulevé la question de savoir si Kennedy aurait été élu président si le public savait qu'il avait « souffert pendant 13 ans d'une maladie incurable, potentiellement mortelle, mais entièrement traitable, et qu'il y avait des effets indésirables graves dus au traitement ». The Doctor's World, The ; Disturbing Issue of Kennedy's Secret Illness, By Lawrence K. Altman, M.D., Published: October 6, 1992, The New York Times : <http://www.nytimes.com/1992/10/06/health/the-doctor-s-world-disturbing-issue-of-kennedy-s-secret-illness.html?pagewanted=all>

grand lecteur de Cicéron n'a jamais été convaincu par les sagesse transcrites dans le De Senectute : L'homme qui ne s'entraîne pas à la mort ne peut jamais acquérir la paix de l'esprit, car nous devons tous mourir et pour tous ce que nous savons, la mort peut venir aujourd'hui même. Chaque minute, la mort est suspendue sur nous. Si nous vivons dans la terreur de la mort, comment pourrions-nous garder un esprit sain.

Beaucoup de chefs d'Etat ont connu d'énormes problèmes de santé. Le bureau ovale par exemple est encore hanté par l'esprit de grands malades. L'histoire des présidences comprend un fil conducteur : la maladie et l'incapacité, souvent dissimulées au public par calcul politique.

Il n'y a pas pire combat que de vouloir rester au sommet de l'Etat tout en se sachant malade comme si rester en poste est une thérapie en soi. Edith Wilson, était convaincue que le rétablissement de Woodrow dépendait de son maintien à la Maison Blanche et de ce fait, elle va garder secret la nature exacte de sa maladie et s'assurer que personne ne le voit en dehors du Dr. Grayson, son ami et quelques-uns de ses proches. Son état de santé était inconnu du grand public et même de son propre Cabinet. Et comme l'écrivait A. Scott Berg dans « Wilson » (Putnam), le Président avait passé les dix-sept derniers mois de sa présidence presque entièrement confinés dans son lit. A aucun moment Edith ne songea à le faire démissionner, car pour elle, cela le déprimerai davantage. L'exercice du pouvoir, même dans des conditions catastrophiques, serait la meilleure des thérapies croit-elle. Son dévouement affectueux pour le protéger par tous les moyens était peut-être admirable pour une belle histoire d'amour, mais en déclarant qu'elle se souciait de lui en tant que personne et non en tant que Président, Mme Wilson a révélé un trait de caractère qui dénote un égoïsme et un amour *hubris-iens* extraordinaire pour le pouvoir.

Il y va de l'intérêt de toute Nation et son avenir mais également de la bonne gouvernance et de la transparence que l'état de santé du chef soit connu. Un président physiquement affaibli, c'est tout le Pouvoir qui s'effrite et tout le pays qui fonctionne au ralenti. Que ce soit en Occident ou en Afrique, la maladie des présidents a toujours été un sujet tabou. *La glose sur les causes d'un « malaise », sur ses formes symptomatiques et sur le secret qui entoure traditionnellement la santé des chefs d'Etat est abondante. Pourtant elle ne semble pas poser la question essentielle, dans un Etat de droit et dans un système juridique qui privilégie la sécurité et la continuité juridiques : celle de l'empêchement du président de la République.*(2)

(2) Gilles J. Guglielmi, Malaise dans la Constitution : l'empêchement du président de la République, lundi 27 juillet 2009 <http://www.guglielmi.fr/spip.php?article207>



Les président Boumediene et Pompidou étaient tous deux atteints de la même maladie (orpheline) de Waldenström dont le processus de développement est lent. Si pour le premier, le secret absolu a été gardé jusqu'au jour où le peuple découvrit un chef affaibli recevant chez lui à la Résidence des palmeraies quelques caciques, pour le second, la maladie était officiellement révélée sans cachoterie ni mensonges. Mais attention, la France n'est pas un exemple de transparence, car pendant plus de dix ans, les français avaient droit à de faux bulletins concernant la santé de François Mitterrand, jusqu'au jour où son médecin personnel, le docteur Claude Gubler révéla le cancer de la prostate du nouveau locataire de l'Elysée (*Le grand secret*, éd. Plon, 1994). Ce mal le rangeait déjà au moment même où s'expira son état de grâce, c'est-à-dire dès octobre 1981: métastases osseuses d'un cancer généralisé de la prostate. S'ensuit un pronostic vital (quelques mois de survie seulement). La maladie allait être cachée de tous. Mais imaginons un instant quelle serait l'attitude des uns et des autres si le diagnostic était porté à l'opinion publique. Mitterrand n'aurait sûrement jamais survécu 15 ans et le jeu démocratique aurait été biaisé. L'éthique ou la compassion ferait que personne n'oserait s'attaquer à un président malade. Au pire des cas, la mise en œuvre de la procédure de l'empêchement *aurait eu l'air d'une machination politique du camp opposé au président pour gagner l'élection présidentielle.*(3)

Selon l'historien Matthew Algeo auteur du *The President Is a Sick Man* (Le président est un homme malade), les présidents américains ont cette fâcheuse habitude de cacher leurs maladies. « *Ils ne reçoivent pas les meilleurs soins à cause de leur paranoïa que quelqu'un sache ce qu'ils ont. Ils préfèrent se confier à de vieux médecins de famille que de se faire suivre par les meilleurs médecins* ». (4) Cleveland Algeo ajoute que les présidents se méfiaient beaucoup des journalistes. Lorsqu'il se présenta en 1944 aux élections, en plein guerre mondiale, c'est en homme malade, cardiaque, constamment fatigué que Franklin Delano Roosevelt décida de prétendre à l'exercice du pouvoir, alors que son médecin, Frank Lahey, lui prédisait une fin imminente.

Aucune loi dans ce pays n'oblige les présidents à publier leurs bulletins de santé, pourtant, le pays est riche d'histoires de présidents dissimulant au public leurs problèmes de santé, parfois avec succès et d'autres fois avec de graves conséquences. Lorsqu'il fut atteint du cancer au niveau de sa bouche lors de son deuxième mandat en 1893, Grover Cleveland a survécu et a servi

(3) Edouard Balladur, documentaire TV. *La maladie au pouvoir*, FR3, mercredi 22 février 2012.

(4) Matthew Algeo *The President Is a Sick Man*.

jusqu'en 1897. Son opération n'a été révélée au public qu'en 1917, soit, neuf ans après sa mort. En 1919, personne ne savait que Woodrow Wilson ne gouvernait plus suite à son accident vasculaire cérébral. Ici, c'est sa femme qui assuma la conduite des affaires de l'Etat, et ce jusqu'à la fin de son mandat en 1921.(5) Edith, s'activa à protéger à la fois la réputation et le pouvoir de son mari. Elle protégea Woodrow contre les intrus et se lança contre vents et marées dans une gestion la crise, pour laquelle elle n'y était guère préparée. Elle improvisa des réunions de pure forme où apparaitra le président hagard, totalement absent avec une paralysie qu'une couverture posée sur son côté gauche ne pouvait cacher. Mme Wilson sera de fait une cheffe de l'exécutif de la Nation jusqu'en mars 1921. C'est peut-être la première fois dans l'histoire américaine qu'une femme devienne *de facto* présidente des États-Unis, même si elle n'a jamais officiellement tenu ce poste.

En revanche, la crise cardiaque de Dwight Eisenhower a été fortement médiatisée lors de son premier mandat en 1955. Alors que les médecins spéculaient sur son pronostic vital, il survécut jusqu'en 1969.

En France, lorsque *Le grand secret* fut publié, la justice relayée par le Conseil de l'Ordre condamnèrent le Dr Gubler et son éditeur, en civil, en pénal et aussi sur le plan ordinal (radiation) au motif de la violation du secret médical.(6) Ce dernier en révélant tardivement la maladie de son patient, il avait inscrit son œuvre dans un souci de transparence : « *le secret imposé par le président sur sa maladie et son évolution, que soutient la thèse de l'ouvrage, posait la question d'intérêt public de la transparence de la vie politique* ». (7) Les juges de la Cour de Strasbourg n'avaient produit cette belle phrase qu'après avoir été contraints de trancher entre deux valeurs qui s'opposent frontalement ; la liberté « *d'être laissé tranquille* » comme le dit si joliment Jean Carbonnier et la liberté d'expression consacrée à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour devait aussi répondre si oui ou non l'interdiction de diffuser l'ouvrage incriminé était constitutive d'une ingérence étatique et le cas échéant si cette ingérence était ou non justifiée.

En Algérie, nous étions quelques uns à nous poser la question sur l'étendu du secret de la maladie du frère du président lorsque Abdelaziz Bouteflika, en pleine forme et débordant

(5) Cf., Abdel-Hafidh OSSOUKINE, Lorsque l'histoire des hommes se répète, à paraître.

(6) L'acharnement contre ce médecin atteindra son apogée en 2000 avec la décision du président Chirac de le radier de l'ordre de la légion d'honneur.

(7) Cour européenne des droits de l'homme, Affaire Plon (Société c. France, (requête n° 58148/00).



d'énergie, avait mis en scène pour le J.T. du soir une « rencontre familiale » avec les Zidane où apparaît le frère marqué par les effets de la chimiothérapie.(8) Que reste-t-il alors de l'intimité, de la sphère privée et du secret ? Les conseillers en communication du président avaient ce jour-là signé un ratage ontologique en termes de gestion de l'image. Curieuse façon de mélanger l'officiel et le familial, curieuse aussi la façon de répondre à la rumeur par l'image.(9) Du « pur people ». Ces mêmes conseillers vont réitérer sept ans plus tard le même ratage en laissant diffuser des images choquantes et très lourdes à supporter d'un Président, à bout de souffle, muet et hagard à l'occasion de l'audience accordée au Premier ministre français Manuel Valls.

Le Président Bouteflika est opéré en France d'un ulcère hémorragique. Le professeur Bernard Debré évoque un cancer d'estomac et ne lui donne pas plus de six mois. En 2013, il sera victime d'un AVC. Il effectuera plusieurs séjours à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, ensuite aux Invalides à Paris et autant de visites de « contrôle routinier ». Sept mois après sa réélection pour un 4<sup>e</sup> mandat en 2014, il sera évacué d'urgence vers un service de cardiologie à Grenoble, là où exerce son cardiologue Jacques Monségu, spécialiste de la cardiologie interventionnelle.

Déjà usé, lors du troisième mandat, il confia à un autre Premier ministre français, M. Raffarin, des propos jamais démentis: « J'ai plus de conviction que de force », On croirait revisiter les rois shakespeariens ou entendre une réplique sorti tout droit du livre « *Les deux corps du roi* » de l'historien Ernest Kantorowicz décrivant le caractère éphémère du corps.

D'un point de vue juridique, la santé du président relève-t-elle du secret de la vie privée ou au contraire appartient-elle au domaine public ? Un Président de la République, n'est pas ce citoyen lambda, que la santé n'intéresse que sa personne ou ses proches. Le bulletin de santé du Président intéresse au plus haut degré son peuple et par conséquent, elle devient par la force des choses un enjeu politique. Au nom de la bonne gouvernance, la santé d'un Président ne peut être couverte par le secret d'Etat ou le secret médical car trop interférente avec l'exercice d'un mandat. Face au non-dit, la seule information crédible, reste paradoxalement la rumeur, surtout lorsque le « système » politique fonctionne autour d'un seul homme ; un système à la fois monarchique et républicain ou présidentialiste à outrance si on veut. Arthur Caplan, un bioéthicien de la *University of Pennsylvania* a contesté les révélations du New York Times, affirmant que tout médecin personnel ne devrait pas divulguer des informations médicales sans autorisation

(8) Cf., notre contribution, *Etat d'empêchement, approche médico-constitutionnelle*. Le Quotidien d'Algérie, 26 mai 2016 : <http://lequotidienalgerie.org/2016/05/21/etat-dempechement-approche-medico-constitutionnelle/>

(9) Abdel-Hafidh OSSOUKINE, Entre téléphone arabe et canulars, à paraître.

– même si cette personne est le président. Pourtant, Caplan dit qu'il doit y avoir une plus grande transparence en matière de santé présidentielle.

Nous avons l'habitude de comparer notre système constitutionnel avec le modèle français, dont il s'inspire très largement en théorie. Attardons-nous un instant sur le vécu institutionnel pendant les deux dernières années du mandat de Mitterrand pour nous rendre compte que même dans les démocraties les plus rodées, la gestion de la maladie du chef n'est pas chose aisée. Le livre de Georges-Marc Benamou (*Le dernier président*, éd. Plon) est intéressant à plus d'un titre. Il permet de comprendre l'état d'esprit d'un président abattu moralement et ravagé par le mal de son cancer, mais surtout dévoile-t-il de manière fort romancée comment le peu de pouvoir qui reste d'un « homme-dieu » est exercé à partir d'un lit. Porté à l'écran par Robert Guédiguian sous le titre *Le promeneur du Champ-de-mars*(10) et magistralement incarné par un Bouquet époustouflant, Mitterrand apparaît en fin de règne comme un homme hanté par l'idée de la mort. Il ne s'habillait que lorsqu'il le pouvait, le mercredi pour présider le Conseil des ministres. A l'Elysée, il y arrive que pour se remettre au lit, jetant les dossiers à la figure de ses collaborateurs, repoussant les paraphes... « *Le chef du protocole s'arrachait les cheveux... Il ne travaillait plus, car rien ne l'intéressait, sauf sa maladie*

(Gubler). » « *Quand les choses deviennent vraiment sérieuses, quand la lutte contre la maladie devient une lutte contre la mort, commence autour de lui la sarabande des médecines et le ballet des médecins* »(11). A plusieurs moments, n'en pouvant plus, il cède pour rassurer son peuple en bon père de famille, comme ce jour où il confia sur le plateau de France 2 : « Je suis en situation de combat et je me mets dans l'esprit de celui qui le gagne ». (12) Cet épisode ressemblait au fin de règne de Sulaiman le magnifique, qui même mort, son cercle restreint l'actionna comme une marionnette pour donner l'illusion qu'il gouverne encore. On lui tint le visage, on le maquilla au rouge, et on l'exhiba quelques instant, le temps de faire taire les spéculations. Mais ce qui se passe actuellement à la résidence médicalisée de Zéralda(13)

(10) L'autre film sur Pompidou (Mort d'un Président) a été réalisé par Pierre Aknine d'un scénario co-écrit avec Gerard Walraevens. Le rôle principal est incarné par Jean-François Balmer.

(11) Cf., Pierre Nora, Cancer ; le grand mensonge, L'Histoire, n°04/2001.

(12) Sur ces conditions de fin de règne, cf., Christophe Barbier, *Les derniers jours de François Mitterrand*, Grasset, 2011.

(13) Le siège de la Présidence de la République algérienne est à El Mouradia, dans les hauteurs d'Alger. Depuis ses ennuis de santé, le président Bouteflika est confiné dans une résidence à Zeralda, médicalement aménagée.



rappelle étonnamment l'ambiance à la Maison Blanche dans ce début des années 20 du XX<sup>e</sup> siècle. Des répétitions à l'identique d'événements qui ont bouleversé la vie de deux hommes et des analogies quant à la gestion de leur AVC par leurs familles respectives. Coïncidences ou loi universelles ; d'étonnantes similitudes sont à relever pour les maladies des présidents Bouteflika et Wilson, et des attitudes d'Edith l'épouse de ce dernier et Saïd, le frère cadet du premier.

Quelques mois avant son malaise cardiaque, le président algérien apparaissait encore débordant d'activités, courir à droite à gauche sur tous les chantiers qu'il a ouvert, assistant en personne à des congrès dans des contrées lointaines où la présence d'un ministre suffit. Le président Wilson menait, lui aussi une activité intense et sans relâche. Ce dernier, ignorant les conseils de son médecin, décida de parcourir le pays pour promouvoir la paix et faire cesser les critiques acerbes des sénateurs opposés à son plan d'adhésion à la Société des Nations. Sur le chemin de Reno, son visage commença à se contracter de manière incontrôlable avec un relâchement du côté gauche de la bouche. Dans l'Utah, il a parlé pendant plus de quatre-vingt-dix minutes, transpirant dans son costume. Dans le Wyoming, il est devenu incohérent. Il a refusé de se reposer. Au Colorado, le 25 septembre 1919, il trébucha en montant sur la scène. Des signes avant coureurs, qui annonçaient la survenance d'un accident ischémique transitoire, terme médical désignant une brève perte de débit sanguin vers le cerveau, ou «mini-accident vasculaire cérébral», qui peut être le signe d'un AVC beaucoup plus grave.

On ne sait pas si Bouteflika a des antécédents médicaux hormis ses traits de caractères qui dévoileraient un syndrome d'hubris. Avec Boumediene, il faisait partie de ceux que Larbi Ben M'hidi soupçonnait leur concupiscence pour le pouvoir. En effet, si le charisme, le charme, la capacité d'inspirer, la persuasion, la vision lointaine, la volonté de prendre des risques, la confiance en soi, sont ces qualités qu'on associe au succès, il y'en a d'autres qui peuvent altérer ce profil ; le refus d'écouter ou prendre conseil chez l'autre, l'impulsivité, l'insouciance... Cette personne n'aura de compte à rendre qu'à un tribunal supérieur (l'histoire ou Dieu) pas celui des hommes. Les *hubristiques* utilisent le « Nous » divin ou royal dans la conversation et perdent ainsi tout contact avec la réalité. Leur personne est confondue avec celle de l'Etat. Le président Wilson présentait aussi ces troubles de la personnalité, mais il en avait d'autres, si nombreux et si compliqués qu'il est difficile de les démêler tous. Il avait une anxiété chronique préexistante et des problèmes dépressifs, puis a développé des épisodes neurologiques, probablement d'origine vasculaire. L'hypertension était omniprésente chez lui,

mais jamais elle ne l'avait empêché d'assurer la bonne conduite de l'Etat. Son premier mandat fut pourtant jugé satisfaisant par les spécialistes.

Cependant, en février 1920, les nouvelles de sa maladie et son incapacité à gérer l'Etat commencèrent à être rapportées dans la presse. L'avènement d'Edith dans le fonctionnement de la Maison Blanche inquiéta sérieusement l'opinion publique, car à l'époque, le principe de l'état l'empêchement n'était pas encore prévu par la constitution. Ce n'est que plus tard que le 25<sup>e</sup> amendement fut introduit. Tout comme Bouteflika, Wilson ne voulait pas démissionner pour cause d'incapacité. En conséquence, le vice-président Thomas Marshall ne pouvait assumer la présidence à moins que le Congrès n'ait adopté une résolution déclarative de la vacance du poste et seulement après que Mme Wilson et le Dr Grayson l'eussent certifié par écrit. De telles résolutions ne sont jamais venues.

L'histoire des présidents est jalonnée de mensonge quant à leurs bulletins de santé.

Contrairement à la tendance en Europe, les candidats à la présidentielle américaine se présentent souvent à un âge avancé, car la médecine a repoussé de manière significative les limites de la vieillesse et permet aux gens non seulement de vivre plus longtemps, mais aussi de rester vigoureux. Hillary Clinton a 68 ans et Donald Trump a 70 ans, est la plus vieille paire de candidats de l'histoire des élections américaines.

Outre-Atlantique, les présidents meurent à l'âge où en Europe on a quitté le Pouvoir : Teddy Roosevelt est décédé à 60 ans, FDR à 63 ans et Lyndon Johnson à 64 ans, avant que la démence ne s'installe.

En 2016, le candidat Trump se présenta sans dossier médical mais avec juste un simple certificat médical de complained rédigé par ami médecin dans laquelle il est noté qu'il sera la personne la plus saine, jamais élue à la présidence. Si Mme Clinton avait été élue, elle aurait inéluctablement inauguré son mandat avec une pneumonie aigüe et serait porteuse de graves séquelles de son hypothyroïdie (déficit hormonal). Malgré cela, son médecin, le Dr Lisa Bardack, estimait qu'elle était « *en excellente condition physique et apte à servir en tant que présidente des États-Unis* ».

Or, Trump a une « maladie mentale dangereuse » (*dangerous mental illness*) et n'est pas apte à diriger les États-Unis, a prévenu un groupe de psychiatres lors d'une conférence à l'université de Yale. Les experts en santé mentale affirment que le président est «paranoïaque et délirant» (*paranoid and delusional*) et ont déclaré lors d'une rencontre scientifique à la faculté de médecine de l'Université Johns Hopkins qu'il est de leur «responsabilité éthique» d'avertir le public américain des «dangers» que l'état psychologique de M. Trump pose au pays. « *We have an ethical responsibility to warn the public about Donald*



*Trump's dangerous mental illness* » a déclaré le Dr John Gartner, un psychothérapeute de renomée mondiale. A 70 ans, Trump est le président américain le plus âgé à avoir pris ses fonctions. Couplé d'antécédents familiaux de démence – son père Fred a développé la maladie d'Alzheimer dans ses années 80 – on pourrait soutenir que la question de sa santé mental est entourée de beaucoup de mensonges ; « *Je peux affirmer sans équivoque, qu'il sera l'individu le plus sain jamais élu à la présidence* », a déclaré Harold N. Bornstein, un gastro-entérologue et médecin personnel de Trump depuis 1980. Cependant son état de santé mental laisse sceptique plus d'un. Donald Trump aurait un trouble de la personnalité narcissique. Il rejoindra, la moitié des 37 présidents qui ont gouverné l'Amérique de 1776 à 1974, tous atteints de troubles mentaux. Les plus dépressifs s'appelaient James Madison, John Quincy Adams, Franklin Pierce, Abraham Lincoln et Calvin Coolidge. Thomas Jefferson, Ulysses S. Grant, Coolidge et Woodrow Wilson développaient des troubles liés à leurs anxiétés phobies. Lorsque ce dernier pris ses fonctions, le célèbre médecin et romancier à temps perdu, Silas Weir Mitchell ne lui donnait pas plus de quelques mois. Le Dr Weir avait eu tort.

## II. L'ÉTAT D'EMPÊCHEMENT

Mais à quel moment doit-on parler d'empêchement(14) et qui serait ce « on » qui l'apprécierai et l'actionnerai ? Ironisant sur la situation politique de l'Algérie, un universitaire convoque une vieille plaisanterie russe : « Staline est mort, qui va aller le lui dire ? ». La plaisanterie prend selon B. Sidi Lakhdar toute sa dimension si l'on s'en tient à l'état grabataire du Président devant qui personne n'ose faire état de l'article 102 de la constitution. A moins que nos médecins algériens aient un protocole de diagnostic de l'état de discernement mental et d'aptitude physique différent de celui de la médecine internationale ?(15)

En France, cette éventualité est dévolue au premier ministre, qui en toute légalité constitutionnelle saisi le Conseil constitutionnel pour que celui-ci constate

(14) Le terme empêchement n'a pas le même sens dans le droit américain (impeachment process). Ici il s'agit d'une procédure de mise en accusation prévue à l'article 2 de la Constitution actionnée par les deux chambres du Congrès : la Chambre des représentants (la chambre basse) et le Sénat (la chambre haute) en vue de juger et destituer un président en exercice qui se serait rendu coupable de trahison, corruption ou « crimes et délits majeurs ».

(15) Sidi Lakhdar Boumediene: Santé d'Abdelaziz Bouteflika/ Le Conseil constitutionnel sait-il compter jusqu'à 102 ?  
<http://www.algerie-focus.com/2017/02/sante-dabdelaziz-bouteflika-conseil-constitutionnel-sait-compter-jusqua-102/>

l'empêchement. Tout premier ministre ou « premier des ministres » n'attendrait que « le vice » rouille pour le remplacer, c'est dans la nature des hommes du pouvoir. En Egypte, c'est grâce à la présence d'un vice-président (Moubarak) que la succession a été assurée en 1981 sans heurts, suite à l'assassinat du président Sadate par des militaires islamistes. Cependant, la présence d'un vice-président dans certains régimes ultra-présidentialistes est perçue comme un délit de lèse-majesté, du moins une remise en cause de la suprématie présidentielle. Mais le poste peut toujours servir en cas de crise majeure. Durant, la dernière révision constitutionnelle, les algériens ont raté une occasion pour pallier à ce qui pourrait arriver dans les prochains jours. Un vice président avec des prérogatives claires pourrait fluidifier le passage et régler la succession jusqu'à ce qu'un nouvel Président soit élu.

Au-delà de la disposition de l'article 102 (Constitution algérienne) qui prévoit le cas de l'empêchement, comment interpréter la saisine du Conseil constitutionnel par celui ou ceux qui ont été nommés par ce même homme qu'on voudrait mettre à l'écart pour incapacité physique ou mentale ? Certains y verront du courage, d'autres une trahison pure et simple.

A ce propos Ali Mebroukine en fin observateur, fait remarquer que le Conseil constitutionnel ne peut pas

s'autosaisir pour constater l'état d'empêchement du

président de la République. Si le C.C. prenait sur lui

de s'autosaisir, il ferait obstacle à la mise en œuvre de

l'article 102 qui subordonne le constat d'empêchement

à son approbation par les 2/3 au moins des membres du

Parlement (APN et Conseil de la nation). On ne peut

donc décentrement dénoncer la violation d'une règle de

droit qui n'est pas consacrée.(16)

En pleine cohabitation avec Mitterrand qui refusait de démissionner – contrairement à Paul Deschanel un de ses prédécesseurs dans les années 20 – (17) Balladur n'a

jamais osé franchir le cap. Pourtant les deux hommes se

détestaient mutuellement. Trois raisons expliquent la

retenue du premier ministre: Primo, Robert Badinter, alors président du conseil constitutionnel n'aurait jamais

accepté la mise à mort de son fidèle ami. Secondo, à un

(16) A. Mabroukine, De l'article 102 de la Constitution en particulier et du rôle de l'institution militaire en général.

Comme nous l'avons relevé il y a quelques jours, mais trop brièvement  
(El Watan du 23 septembre 2017).

(17) Celui-ci « serait en fait victime de dépression et de surmenage », « son mal-être » le conduit parfois à une hyperexpressivité et à une désintégration relative du Moi ». « Il était également sujet à des crises d'angoisse, liées notamment aux contraintes de sa présidence. Il est constamment entouré de gardes du corps, éloigné de sa famille, reçoit plusieurs lettres de menace de mort à l'encontre de ses enfants... » Gilles J. Guglielmi, Malaise dans la Constitution : l'empêchement du président de la République, lundi 27 juillet 2009.  
<http://www.guglielmi.fr/spip.php?article207>



an et demi des élections présidentielles, Balladur était le favori des sondages. Tertio, ce dernier déjà confortablement installé aux commandes de l'Etat ne demandait pas mieux que d'attendre pour tirer les dividendes de son action à la tête du gouvernement. Plus tard, l'article 7 al. 4 sera timidement évoqué lors de l'hospitalisation du président Jaques Chirac au Val-de-Grâce suite à son accident cardiovasculaire. Ce jour là, c'est le premier ministre Dominique de Villepin qui assura l'intérim, situation prévue à l'article 22 de la Constitution. Il présida même le Conseil des ministres durant la durée de l'hospitalisation.

La Constitution française attribue des pouvoirs importants au chef du gouvernement. Scénario inenvisageable en Algérie où depuis 1999<sup>(18)</sup> on a l'impression de vivre sous l'emprise de la Constitution de 1976 avec un Premier ministre, ou plutôt un premier *des* ministres, réduit au simple statut de coordinateur.

Qui oserait tenter le coup de Zine El Abidine ben Ali ? En France pourtant, l'idée a effleuré certains esprits. En 1992, suite à la deuxième opération de François Mitterrand, un certain Docteur Rentchnick proposa la création d'une institution chargée de surveiller son aptitude physique et mentale du président de la République. « Il s'agit d'une commission médicale qui délivrerait des bulletins de capacité présidentielle ». Le Docteur Guy Vallancien, un des chirurgiens de Mitterrand, avait suggéré la désignation d'un d'un collège de trois médecins chargés d'examiner chaque année le président, les seules conclusions étant transmises au Conseil constitutionnel.<sup>(19)</sup> Mais le coup de maître restera celui de Ben Ali, qui, avec la complicité d'une poignée de médecins, destitua Bourguiba.

Reproduisant pour la clarté du propos, l'inimaginable et l'inapplicable disposition de l'article 102 : Lorsque le Président de la République, pour cause **de maladie grave et durable**, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement.

Nous sommes en face de deux paramètres ; l'un médical et l'autre politique. Qui du médecin ou du politique doit décider ? L'on sait que c'est aux médecins d'abord de définir « la maladie grave et durable provoquant l'impossibilité totale d'exercer les fonctions ». Mais peuvent-ils le faire de leur propre chef ?

(18) Cette date marque le retour du Président Bouteflika aux Pouvoir.

(19) Documentaire TV (précité) *La maladie au pouvoir*, FR3, mercredi 22 février 2012.

Dans tous les cas, dans des régimes aussi fermés que les systèmes présidentalistes, la maladie et la mort sont les seuls contre-pouvoirs, la véritable *opposition* et la seule occasion pour l'alternance. Il n'y a que la mort qui puisse infléchir les positions des zaïm (héros), qiyad (leaders) et autres riyyas (chefs). Elle est la seule à pouvoir amadouer leurs verbes et leur syndrome hrubristique. La mort ou les soulèvements (printemps arabe), marquent en effet le seul moment du changement. Les présidents Boudiaf, Al Assad, Bourguiba, Salah du Yémen, Moubarek, Zine el Abidine, les rois Hussein de Jordanie, Hassan II du Maroc, le président de l'autorité palestinienne Yasser Arafat, l'émir de Bahreïn et tant d'autres ont laissé place à leurs successeurs qu'à la suite de leur mort ou de leur déchéance par leurs peuples. Rappelons-nous de ce roi empathique, rentrant des Etats-Unis, ayant comme seuls bâquilles que ses cortisones pour le maintenir debout, le temps d'arranger une succession qui allait virer vers l'horizontale. Ainsi Abdellah Ben El Hocine devint roi de Jordanie.

La question de la succession présidentielle aux Etats-Unis a été abordée pour la première fois à l'occasion la Convention constitutionnelle de 1787, mais sans jamais prendre forme. Le débat resurgit à l'occasion de la maladie du président James Garfield, en 1881. Un certain nombre de constitutionnalistes étaient d'avoir que « *l'incapacité* » prévue par la clause de succession ne devait concerner que la maladie mentale. Par exemple, le professeur Theodore W. Dwight de la faculté de droit de Columbia, autorité constitutionnelle de l'époque, a tenu ce point de vue, de même, que l'ancien sénateur William Eaton du Connecticut qui a déclaré que le président ne pouvait être destitué que s'il devenait fou et non par rapport aux autres circonstances qui pourraient l'empêcher de s'acquitter de ses pouvoirs et fonctions. Les constitutionnalistes américains considèrent que le critère selon lequel le président est « *incapable de s'acquitter des pouvoirs et fonctions de président* » reste vague. En 1995, le sénateur Birch Bayh,<sup>(20)</sup> père du vingt-cinquième amendement,<sup>(21)</sup> citant le président

(20) Le sénateur Estes Kefauver, un autre promoteur de l'amendement pendant l'ère Eisenhower mourut en août 1963 sur le plancher du Sénat d'une crise cardiaque.

(21) Le libellé de la section 4 précise que le vice-président est l'acteur tant principal qu'indispensable : « *Si le vice-président, ainsi qu'une majorité des principaux fonctionnaires des départements exécutifs ou de tel autre organisme désigné par une loi promulguée par le Congrès, font parvenir au président pro tempore du Sénat et au président de la Chambre des représentants une déclaration écrite les avisant que le président est dans l'incapacité d'exercer les pouvoirs et de remplir les devoirs de sa charge, le vice-président assumera immédiatement ces fonctions en qualité de président par intérim. Par la suite, si le président fait parvenir au président pro tempore du Sénat et au président de la Chambre des représentants une déclaration écrite les informant qu'aucune incapacité n'existe, il reprendra*



Dwight Eisenhower dont la maladie avait suggéré la rédaction de l'amendement, estima que le critère de *l'handicap du président* était avant tout politique, balayant l'idée que la disposition constitutionnelle servait à parer à la situation dans laquelle le président serait en phase terminale d'une maladie, dans un coma prolongé, ou souffrant d'un handicap mental sans équivoque. L'article 3 de l'amendement permet à un président en exercice de déclarer son invalidité temporaire « *de s'acquitter des pouvoirs et devoirs de sa charge* ». La déclaration écrite doit être envoyée aux présidents du Sénat et la Chambre. Les pouvoirs seront transférés au vice-président, qui devient président par intérim, jusqu'à ce

---

*ses fonctions, à moins que le vice-président et une majorité des principaux fonctionnaires des départements exécutifs ou de tel autre organisme désigné par une loi promulguée par le Congrès ne fassent parvenir dans les quatre jours au président pro tempore du Sénat et au président de la Chambre des représentants une déclaration écrite affirmant que le président est incapable d'exercer les pouvoirs et de remplir les devoirs de sa charge. Le Congrès devra alors prendre une décision ; s'il ne siège pas, il se réunira dans ce but dans un délai de 48 heures. Si, dans les 21 jours qui suivront la réception par le Congrès de cette dernière déclaration écrite, ou dans les 21 jours qui suivront la date de la réunion du Congrès, si le Congrès n'est pas en session, ce dernier décide par un vote des deux tiers des deux Chambres que le président est incapable d'exercer les pouvoirs et de remplir les devoirs de sa charge, le vice-président continuera à exercer ces fonctions en qualité de président par intérim ; dans le cas contraire, le président reprendra l'exercice desdites fonctions.*

que le président envoie une autre déclaration écrite dans laquelle il exprime sa volonté de reprendre ses fonctions. Depuis, le 25<sup>e</sup> amendement et ses procédures incluses dans la section 3 ont été invoqués par trois fois, une fois par Ronald Reagan et deux fois par George W. Bush pour des raisons médicales.

En revanche, l'article 4 de l'amendement autorise le vice-président, les « *principaux responsables des services exécutifs* » (le « Cabinet ») ou un autre organe tel que le Congrès, à la base de l'expertise d'un organisme médical, de déclarer le président invalide par l'envoi d'une déclaration écrite aux présidents du Sénat et de la Chambre. A cette missive, le président peut répondre par écrit qu'il n'est pas réellement handicapé ; le vice-président et le Cabinet (ou l'organisme d'examen de l'invalidité) ont alors quatre jours pour répondre. C'est en fin de compte le Congrès qui dans les 48 heures doit décider de la question (ou 21 jours si le Congrès n'est pas en session). Si les deux tiers des deux chambres du Congrès décident que le président est effectivement handicapé, le vice-président devient président intérimaire.

Jusqu'à aujourd'hui, les procédures constitutionnelles déclarant l'invalidité d'un président invalide n'ont jamais été invoquées malgré le fait que beaucoup d'Etats ont connu des moments où leurs présidents sont devenus handicapés, physiquement et mentalement. ■